

**MAIRIE**  
de  
**CARANTILLY**

**ARRETE DE RESTRICTION**  
**DE CIRCULATION RD 89**  
N° 16/2014

Le Maire de la Commune de **CARANTILLY** ;

*VU*, le Code de la Route et notamment les articles R.26 et R.27 ;

*VU*, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété par arrêtés des 17 octobre 1968, 23 juillet 1970, 8 mars 1971, 20 mai 1971, 27 mars 1973, 10 juillet 1974, 6 juin 1977, 13 juin 1979, 22 septembre 1981, 19 janvier 1982 et 16 février 1984 ;

*VU*, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, notamment le livre 1, 1<sup>ère</sup> partie du 7 juin 1977 et 3<sup>ème</sup> partie du 26 juillet 1974 ;

*VU*, la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

*VU*, la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et précisant les nouvelles conditions d'exercice du contrôle administratif sur les actes des autorités communales, départementales et régionales ;

*Considérant* la demande présentée par l'entreprise LAISNEY de St Sébastien de Raids (Manche), sollicitant une restriction de circulation sur la RD 89 au regard de la résidence « La Vallée Verte », pour raccordement en eau potable des logements,

**ARRETE**

- Article 1** : L'entreprise LAISNEY est autorisée à restreindre la circulation sur la RD 89 (Route de Dangy), sur une seule voie de circulation à l'emplacement des travaux de part et d'autre de la Résidence « La Vallée Verte ».
- Article 2** : L'entreprise LAISNEY est chargée de l'indication de ces travaux par la pose de panneaux signalant, de jour comme de nuit, le chantier pendant toute la durée des travaux.
- Article 3** : La vitesse de circulation sera de plus limitée à 30 Km/h de l'entrée de l'agglomération route de Dangy (RD 89) au croisement avec la RD 29.
- Article 3** : Ces restrictions prendront effet du lundi 17 novembre 2014 et ce jusqu'à la fin des travaux (estimée fin de semaine 47):

Fait à CARANTILLY, le 13 novembre 2014,

Le Maire,  
  
